



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **25**
 Nombre de votants : **37**
 Date de convocation : **02/03/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 9 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

**OBJET : SIGNATURE CONVENTION SOUS LOCATION
UDSIS 3EME ETAGE IMF**

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PIMENTEL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) – MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, PEREZ, RUIZ, MON, RAYNAL, VOISIN (Thuir) – MAURICE (Tordères) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) – PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

H. LLOBET (Brouilla) à P. TAURINYA
 A. DOUTRES (Caixas) à R. OLIVE
 J.L. PUJOL (Fourques) à M. PIMENTEL
 C. VILA (Oms) à G. CHINAUD
 R. NOURY (St Jean Lasseille) à R. ATTARD
 J.C. BERNADAC (Thuir) à J.M. LAVAIL
 A. BOURRAT (Thuir) à N. GONZALEZ
 L. FERRER (Thuir) à N. MON
 B. BATALLER-SICRE (Thuir) à S. RAYNAL
 P. MAURY (Thuir) à R. LEMORT
 J. AMOUROUX (Tresserre) à A. PUIG
 G. FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C. PERALBA

Certifié exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170309-06-17_SsLoc_IMF-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2017

Publié ou Notifié

le

Absent :

B. COUSSOLLE (Trouillas)

Madame Martine PIMENTEL est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil a été adopté à l'unanimité avec observation.

**CONVENTION DE SOUS LOCATION DE BATIMENT AVEC L'U.D.S.I.S – IMMEUBLE
MULTIFONCTION CHRISTIAN BOURQUIN - 3EME ETAGE :**

VU la délibération n°101/2014 en date du 23 Septembre 2014 validant la convention de sous location du 3^{ème} étage de l'immeuble multifonction entre l'UDSIS et la Collectivité,

VU le projet de convention ci annexé,

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée la convention de sous location du 3^{ème} étage de l'immeuble Christian Bourquin, validée par le Conseil Communautaire en date du 23 Septembre 2014, afin d'installer les services administratifs affectés à l'eau, à l'assainissement et à l'urbanisme, de la collectivité.

Il **RAPPELLE** que cette partie du bâtiment est louée par l'UDSIS à la Ville de THUIR, propriétaire, laquelle a donné son accord de principe à la sous location proposée.

Il **PRECISE** que le terme de la convention étant fixé au 31.12.2016.

Il **CONVIENT** de délibérer sur la base du projet annexé, afin de prolonger la sous location pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Communautaire
Oui l'exposé de son Président
A l'Unanimité des membres présents et représentés

PREND note de l'accord de principe de la Ville de THUIR, propriétaire des bâtiments,

DECIDE de conclure une convention de sous-location avec l'UDSIS, pour l'utilisation des locaux du 3ème étage de l'immeuble multifonction – sis 6 Allée Capdellayre à THUIR (66300) à compter du 1^{er} Janvier 2017 au 31.12.2019, dans les conditions ci annexée,

AUTORISE son Président à signer le contrat à intervenir.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.


 Le Président,
René OLIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170309-06-17_SsLoc_IMF-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2017